



BULLETIN DE COTISATION – 2023

Je soussigné (e),

Nom :

Prénom :

Fonctions :

Adresse de la juridiction :

.....
.....

Adresse mail à laquelle vous souhaitez recevoir les informations de l'AFMI :.....
.....

souhaite adhérer ou renouveler mon adhésion à l'Association Française des Magistrats Instructeurs pour l'année 2023.

Fait à

Le

Signature

Les montants des cotisations sont les suivants :

Magistrat du second grade : 30 euros

Magistrat du premier grade : 40 euros

Magistrat hors hiérarchie : 50 euros

Vous pouvez régler votre cotisation :

- **soit par virement** : en indiquant votre nom dans le libellé bancaire et en adressant le virement à l'IBAN suivant : FR76 1820 6003 8765 0030 3915 873. Vous pouvez en parallèle envoyer votre bulletin de cotisation scanné par mail sur assoafmi@gmail.com.
- **soit par chèque** : en envoyant votre chèque à l'ordre de l'AFMI et votre bulletin de cotisation à Sébastien COLOMBET - Vice Président chargé de l'instruction - Tribunal Judiciaire du MANS - 01 avenue Pierre Mendes-France - 72 014 LE MANS